

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 4 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION : 27 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 10
NOMBRE DE VOTANTS : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois de juillet, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;

Mme Charlotte GRIMAULT, Mme Nathalie PICHARD, conseillères déléguées ;

Mme Annie PODEUR, ~~Mme Ginette ALBERT~~, ~~Mme Emmanuelle ROUSSEAU~~, M. Guy PERRET de la ROËRE, M. Frank BLACHÈRE, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Cédric LESAGE, M. Gildas BURY, M. Maxime OUVRARD, M. Camille JEANNEAU, M. Francis LACOSTE, conseillers.

Absent-e :

Pouvoirs : Mme Emmanuelle ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jacques GENEVOIS
Mme Ginette ALBERT donne pouvoir à M. Alain FAGAT

Désignation du secrétaire de séance : M. Julien RAVARY

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juin 2025 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2025-07-001-VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS

Monsieur le Maire présente :

Ateliers citoyens :

Un groupe d'habitants souhaite proposer des ateliers citoyens :

- 1 - **café citoyen** pour discuter de l'engagement (pourrait être animé par Jean Chauvet)
- 2 - **atelier des petites mains**, (défricher autour monument aux morts, coussins pour les gradins du ponton, décors de Noël),
- 3 - **mobilités** = liaison verte = échanger sur l'existant et faire le tour à pied ou vélo du tracé initial de la liaison verte/lien avec association « Changer de braquet », proposer un « repair vélo » / information sur l'application co-voiturage pour les spectacles, courses,
- 4 - **amélioration du cadre de vie** = durable biodiversité, pieds de murs, arbres, aménagements espaces verts (effacement des réseaux) et participation au concours international des jardins de Chaumont, (voir comment on peut participer : phase de création Mélanie Claude et Philippe Leduc scénaristes, thème « le jardin fait son cinéma » + cahier des charges juillet août étude, à rendre fin

octobre). Voir qui porte quoi, créateurs, techniciens... (si retenu qui prépare ici, qui va à Chaumont, si pas retenu = à faire sur la commune). Remarque : Chaumont avril 2026, intervention en semaine, pas du tout sur le week-end. La semaine prochaine réponse de la CCLLA si intérêt ou non à porter le projet.

Ces ateliers sont autogérés par les volontaires et ne mobilisent pas de finances communales.

Cœur de village : terrassement en cours du parking de la maison médicale et de la pharmacie, les bordures des trottoirs rue de la mairie sont finies. Provisoirement le stationnement est possible sur le haut de la place de mairie (commerçants ambulants+ véhicules), pendant l'aménagement du parking en dessous de la boulangerie. Les praticiens de santé ont pu visiter les locaux vendredi dernier. Le chantier est dans les temps, les dernières semaines à l'automne seront consacrées aux divers contrôles avant l'ouverture de la maison médicale. Les démolitions du salon de coiffure et de l'ancien cabinet médical sont programmées pour janvier 2026. Remarque : la zone va passer en zone 20 km/h, les vélo et piétons sont prioritaires, de l'information sera faite auprès de habitants, il va falloir changer les habitudes. Le département a donné un avis favorable à la création de 4 places de stationnement rue de la mairie en face du Cercle.

Locaux 7, place de la mairie : demandes pour l'installation d'une psychiatre dans le local sage-femme, d'une masseuse dans le local infirmier, d'un bureau d'étude à l'étage.

Marché : jeudi 19 juin, réunion pour le soutien à l'installation d'une maraîchère, il y aurait peut-être un terrain aux Loges, une parcelle est disponible et louable, cependant elle est située actuellement en zone N il n'est donc pas possible de construire des serres, le terrain dispose de l'eau et l'électricité, et il est traversé par le ruisseau de la Loge, des bâtiments sont disponibles chez le propriétaire = voir service ADS pour modifier zone N en A pour que l'installation soit possible, zone N à réduire, zone A à agrandir, voir périmètre ABF, voir s'il est envisageable d'anticiper la modification du PLU. Présence de l'association Terre de lien, d'un maraîcher de Gretz Neuville, du viticulteur de la Franchaie, d'habitants de la commune, d'élus, d'un agent de la CCLLA.

Lotissements privés : Le Clos tout blanc, le démarrage du chantier a eu lieu ce vendredi 4 juillet, mais les travaux pourront démarrer seulement fin août car des arbres doivent être coupés et actuellement cela est interdit à cause de la période de nidification.

Guigniers 2 il reste deux lots à construire en plus des deux primo accédant, et Joséphine Baker les deux lots primo accédant.

Jardins de Bel air, la construction des maisons avance bien. Les services de la CCLLA assainissement et eau sont vigilants sur les réseaux, actuellement la conformité n'est pas bonne. La commune doit être attentive, la rétrocession ne pourra pas être actée si la conformité n'est pas validée par la CCLLA.

PLU : dernière réunion le 19 juin = zonage. Question de la possibilité ou non de faire une réunion publique pour le PLU cet automne en période pré-électorale.

Gare : l'aménagement de l'îlot central est en cours d'étude (7 à 8 000 € à prévoir).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de cette présentation.

2025-07-002-ALAE : OBJECTIFS ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARGOTTIN qui présente :

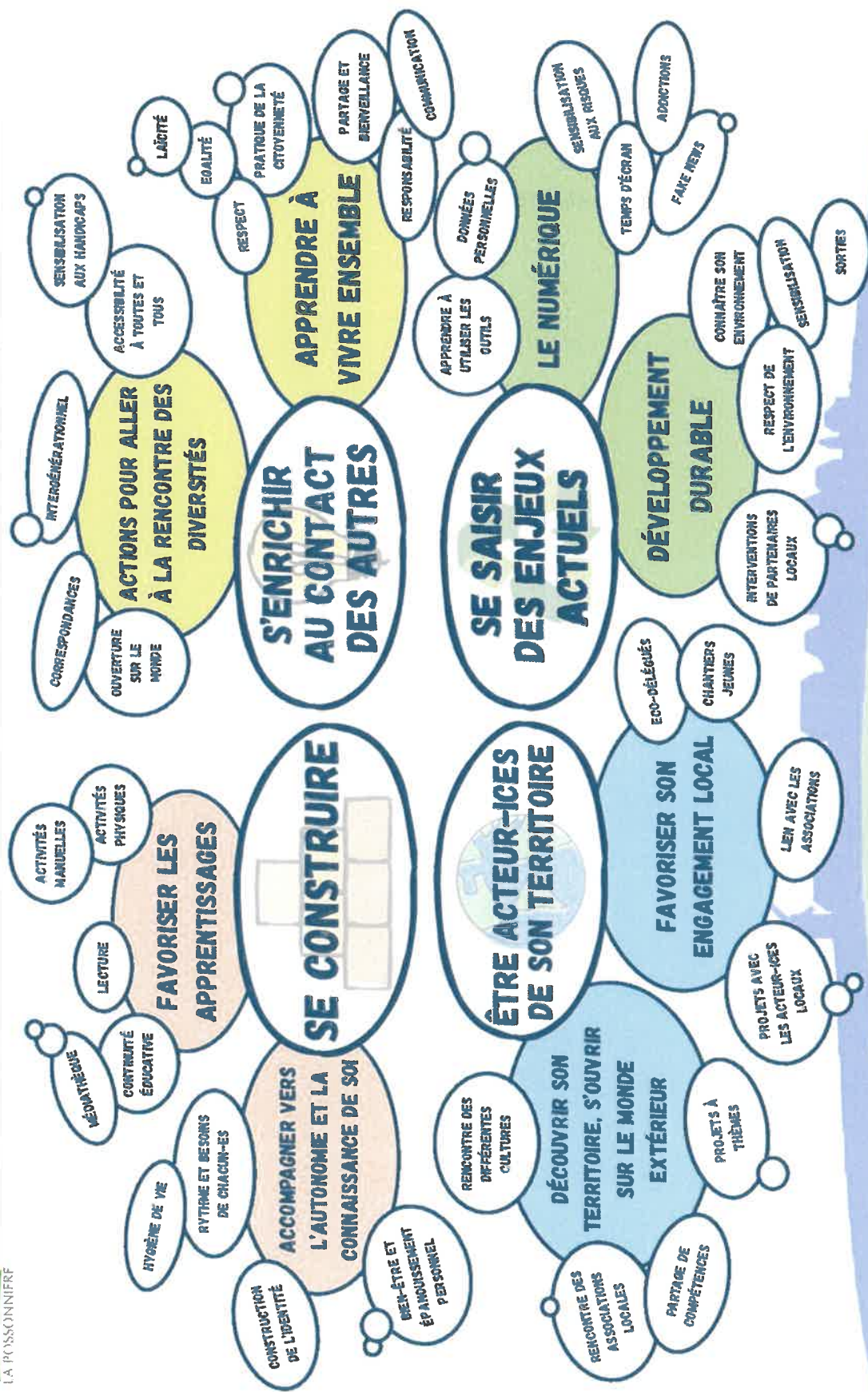
La commission Solidaire a souhaité retravailler les objectifs politique concernant l'enfance et la jeunesse, dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectif avec la FOL 49.

La commission a recensé les thèmes et champs d'application pour la mise en œuvre des objectifs.

Les grands axes sont présentés ci-après :



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE : OBJECTIFS



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les objectifs proposés par la commission Solidaire pour l'enfance et la jeunesse.

2025-07-003-ALAE : TARIF DES ACTIVITES JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARGOTTIN qui présente :

Actuellement les activités en direction de la jeunesse sont facturées aux familles en anticipation via un « carnet d'activité » virtuel de 15 € sur le portail famille de Berger-Levrault. Afin de donner d'une part de la souplesse pour l'organisation des activités et d'autre part permettre une clarification de la facturation aux familles, il est envisagé de mettre en place une tarification selon les activités.

Cette facturation à l'activité est établie dans le respect du budget global destiné à la jeunesse. Il est proposé de voter des tarifs de 1€, 2€, 3€, 4€, 5€, 6€, 7€, 8€, 9€, 10 €. Ainsi, les familles verront les activités facturées selon l'utilisation par leur enfant.

Madame Annie Podeur demande comment sont fixés les tarifs de activités.

Réponse : cela dépend des activités, s'il y a du transport, un prix d'entrée etc... Il y a une enveloppe générale pour les animations et un équilibre est tenu entre les propositions d'activités sur l'année pour que l'enveloppe soit respectée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** de proposer les tarifs de 1€, 2€, 3€, 4€, 5€, 6€, 7€, 8€, 9€, 10 €, pour les activités jeunesse,
- **DIT** que la facturation aux familles sera effectuée a posteriori selon la fréquentation,
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025-07-004-ALAE : RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PLAN MERCREDIS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARGOTTIN qui présente :

Le Projet Educatif Territorial plan mercredis (PEDT) décrit l'ensemble du fonctionnement de la semaine scolaire et périscolaire. Il est signé par la commune et tous les partenaires : Education Nationale, Délégation Régionale et Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), la Caisse d'Allocations Familiales, la Fédération des Œuvres Laïques 49.

Le PEDT plan mercredis en cours va prendre fin en août et nous devons le renouveler. Il sera signé pour les 3 années scolaires à venir de septembre 2025 à août 2028, *(voir document en annexe)*.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir approuver le PEDT tel qu'il a été présenté.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet de PEDT plan mercredi tel que présenté ci-dessus,
- **MANDAT** et **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2025-07-005-MARCHE : CAUTION CLE BORNE ELECTRIQUE ET EAU

Monsieur le maire expose :

La place de marché va prochainement être accessible pour les commerçants ambulants présents sur la commune. Dans le cadre la réhabilitation de la place, une nouvelle borne marché a été installée, elle permettra le branchement électrique et eau.

Pour information actuellement l'offre sur la semaine est diverse :

Samedi	Matin : Crêpes « Chant'Clair" – « Fromagerie de l'Epicéa » (fromages de chèvre) – « Les fromages de Lolo » (divers fromages de producteurs choisis) – primeurs – Huîtres de Vendée (en saison)
Lundi	Journée : « Le camion à lunettes » (opticiennes) – en soirée : Crêpes « Chant'Clair » au Port pendant la saison estivale
Mardi	Journée : « Un instant pour moi by Julie » esthéticienne
Mercredi	Midi : Crêpes « Chant'Clair » (hors saison estivale)
Jeudi	En soirée : « Le Gastronomade » (burger et biscuits)
Vendredi	En soirée : « Pizzas du Fresne »

La clé sera remise aux commerçants ambulants contre dépôt d'une caution, et une convention d'utilisation sera signée, *(projet de convention en annexe)*.

Monsieur RAVARY suggère que des emplacements soient définis en fonction de leur besoin de raccordement- ou non à l'électricité et/ou à l'eau et afin de s'assurer que les fils d'alimentation électrique ne soient pas dangereux au sol. Monsieur le Maire dit qu'un suivi de la consommation électrique de la borne devra être réalisé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DIT** qu'une caution de 70 € est mise en place pour la remise de la clé d'accès à la borne marché,
- **DIT** qu'une convention d'utilisation sera signée lors de la mise à disposition de de ladite clé.
- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2025-07-006-TRAVAUX : RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le maire donne la parole à M. FAGAT qui expose :

Dans le cadre du futur Pacte Fiscal et Financier, la CCLLA a mis en place des fonds de concours permettant la réalisation de projets communaux. Les règles d'attribution sont :

- Un seul projet par mandat (fin 2028)

- Un projet en lien avec les projets de territoire en ce qui concerne les polarités
- Un projet générant des économies pour les communes fragiles
- Un projet en lien avec le projet de territoire pour les autres communes
- Prends en compte 50% du reste à charge de la commune (autres subventions déduites)

Le montant maximum de l'enveloppe globale est de 2.5 M €, et l'enveloppe maximum pour la commune de La Possonnière est de 67 514 €.

Exemple : pour un projet de rénovation énergétique de bâtiment éligible au fonds vert et/ou SIEMML.

Montant projet	210 K€
SIEMML	38 k€
Fond concours CCLLA	67 k€
Reste à charge commune	105 K€

52 500,00 €	Isolation murs par extérieur + planchers
36 000,00 €	Remplacement des ouvrants
12 700,00 €	reprise ventilation / éclairage
21 800,00 €	Pompe à chaleur air/air rez chaussée
123 000,00 €	Total rénovation énergétique
87 000,00 €	Electricité + logement + locaux + jardin
210 000,00 €	TOTAL

Le bâtiment ciblé est situé au 7 place de la mairie, et a fait l'objet d'un audit énergétique et d'une proposition de rénovation par le SIEMML.

Il est proposé au conseil municipal d'inscrire le projet de rénovation énergétique afin de positionner la commune dans le dispositif de financement par le fonds de concours dédié de la communauté de communes Loire Layon Aubance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE** le projet de rénovation énergétique pour le bâtiment situé 7 place de la mairie (7a, 7b, 7c, 7d), tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous document concernant cette délibération.

2025-07-007-PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose :

Deux agents peuvent être concernés par une modification de leur situation au regard du tableau des effectifs :

- 1 agent occupant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe actuellement à un taux d'emploi de 21.77/35^{ème} peut être positionné sur un taux d'emploi de 26/35^{ème} au vu des besoins du service,
- 1 agent occupant un poste d'attaché peut être détaché sur un poste fonctionnel (pour une période de 5 ans).

Les emplois fonctionnels, également appelés emplois de direction, sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique.

Les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés sont limitativement énumérés par l'article L.412-5 du Code général de la fonction publique. Ils ne peuvent concerner que les emplois de directeur général des services, directeur général adjoint et directeur ou directeur général des services techniques.

Les emplois fonctionnels ne constituent pas un ou des cadres d'emplois soumis à un statut particulier comme les autres emplois de la fonction publique territoriale. Ils sont seulement soumis à des règles spécifiques.

S'agissant du directeur général des services, ce dernier relève du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Conformément au décret précité, le Directeur général est chargé sous l'autorité du Maire, de diriger l'ensemble des services de la collectivité ou l'établissement et d'en coordonner l'organisation.

L'emploi fonctionnel permet de garantir aux responsables locaux que ces postes, essentiels pour le bon fonctionnement de la collectivité et charnières entre les élus locaux et les services administratifs, sont occupés par des personnels en qui ils ont toute confiance et qu'ils peuvent mettre fin à leurs fonctions, notamment en cas de désaccord. Il s'agit également, par la création d'emplois fonctionnels, de reconnaître la responsabilité et le poids que peut induire de tels postes au sein d'une collectivité.

L'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services perçoit la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé sauf exceptions prévues par l'article 4 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987.

Il bénéficie de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988 et d'une NBI de 30 points.

Le seuil de création des emplois fonctionnels pour les communes et pour nommer un DGS est de 2000 habitants, seuls les agents de catégorie A peuvent être nommés sur un emploi fonctionnel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'augmenter le taux horaire du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 21.77/35^{ème} à 26/35^{ème},
- de créer un emploi fonctionnel de Directrice générale des services, avec une NBI de 30 points,

Le tableau des effectifs mis à jour se présente donc ainsi :

TABLEAU DES EFFECTIFS	DEL 2025-02-009 01/09/2025	
FILIERE ADMINISTRATIVE	POSTE	ETP
Attaché	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1
Adjoint administratif	2	2
Total filière administrative	5	5
FILIERE TECHNIQUE	POSTE	ETP
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	2,80
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	2,06
Adjoint technique	3	1,74
Total filière technique	9	6,60
FILIERE CULTURELLE	POSTE	ETP
Total filière culturelle	1	0,60
FILIERE MEDICO-SOCIALE	POSTE	ETP
Total filière médico-sociale	1	1
TOTAL ETP	16	13,20

TABLEAU DES EFFECTIFS	DEL 2025-07-007 Situation au 01/09/2025			
FILIERE ADMINISTRATIVE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu
Directrice g^h des services (du 01/09/2025 au 31/08/2030)	1	TC	1	1
Attaché	1	TC	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	TC	1	1
Adjoint administratif	2	TC	2	2
Total filière administrative	6		6	4
FILIERE TECHNIQUE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	2 TC 1 TNC	2,80	2,80
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	TNC	2,19	1,48
Adjoint technique	3	TNC	1,74	1,60
Total filière technique	9		6,73	5,88
FILIERE CULTURELLE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu
Total filière culturelle	1		0,60	0,60
FILIERE MEDICO-SOCIALE	POSTE	TC/TNC	ETP existant	ETP pourvu
Total filière médico-sociale	1		1	1
TOTAL ETP	17		14,33	11,48

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la reprise du tableau des effectifs des services municipaux telle que présentée ci-dessus,
- **DIT** que le taux d'emploi du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe passe de 21.77/35^{ème} à 26/35^{ème} au 01/09/2025,
- **CRÉE** un poste fonctionnel de Directrice générale des services au 01/09/2025, avec une NBI de 30 points,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2025-07-008-PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI AU SERVICE ADMINISTRATIF

M. le Maire expose :

Compte tenu des mouvements récents de personnel et de la mission communication qui lui est désormais confiée, le service administratif est dans une situation de qui rend nécessaire le concours d'un agent pour une durée définie. Cependant avec la perspective des élections municipales l'an prochain la question se pose de ne pas imposer à une nouvelle équipe un recrutement.

Monsieur le Maire, après avis du bureau municipal et de la commission finances, propose de différer cette décision sur le prochain mandat, et de recourir à un contrat à durée déterminé.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),
 Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
 Vu le budget 2025 adopté par délibération n°2024-12-008 du 13 décembre 2024,
 Considérant les délibérations n°2017-105, n°2018-082 et n°2020-038 du 28 mai 2020 relatives au régime indemnitaire,
 Considérant la possibilité de recourir à l'article L332-14 pour pouvoir recruter un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, ou de l'article L332-8 2,

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de IB 367 IM 366 pris par référence au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire C1 du grade d'adjoint administratif,

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE d'adopter la proposition du Maire et de donner à la commune la possibilité de recruter un agent à temps complet, en contrat à durée déterminée d'1 an dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire au service administratif, pour assurer les missions communication et de soutien aux diverses tâches administratives.**
- **DIT que l'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C,**
- **PRECISE que la rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de IB 367 IM 366 pris par référence au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire C1 du grade d'adjoint administratif,**
- **DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/09/2025,**
- **INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État,**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.**

2025-07-009-CŒUR DE VILLAGE : PRESENTATION DU PROJET DES OMBRIERES PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire accueille Monsieur Aurélien ADAM de Résonance UP qui vient présenter la finalisation du projet des ombrières qui constituent le dernier aménagement de la place de la mairie

Monsieur Adam présente des vues 3D qui permettent de bien visualiser le rendu du projet. Les ombrières sont en métal et ont une structure porteuse constituée d'un tube principal, sur lequel sont adjoints des « bras » qui supportent la partie supérieure. Celle-ci est réalisée avec un

patchwork de plaques perforées de trous de différents diamètres, d'une part pour donner un effet ombrage, d'autre part pour alléger le poids. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un abri pour la pluie. La hauteur des ombrières tient compte du changement de niveau depuis la mairie. Le projet est proposé en 3 versions : corten, gris, blanc.

La question de l'assurance de cette installation particulière est- soulevée : Monsieur Adam précise qu'il y a une assurance décennale.

Monsieur Camille Jeanneau demande comment mettre quelque chose qui rappelle l'identité de la commune. Monsieur Adam rappelle que compte tenu du budget à tenir, il est difficile d'envisager de rajouter quelque chose maintenant. L'installation se fera à l'automne.

Les élus remercient de la présentation du projet.

Monsieur le Maire soumet au vote la présentation du projet des ombrières et les choix de couleur.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VALIDE la proposition de Résonance UP pour les ombrières place de la mairie (à 15 voix pour et 4 contre),**
- **VALIDE le choix de la version « corten » (à 14 voix pour),**
- **VALIDE le choix du blanc pour les galets, (à 7 voix pour le blanc, 6 pour le gris, 1 pour le noir).**

2025-07-010-SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, CONVIVIALE, SOLIDAIRE, DURABLE

DYNAMIQUE : rencontre avec les habitants du Tertre Huet le 2 juillet dernier, suite à leur sollicitation au sujet de la végétalisation du lotissement. Les haies sont privées, les propriétaires s'en occupent. Les arbres qui avaient été plantés gros ont du mal à repartir, ceux qui avaient été plantés lors de la construction du lotissement sont presque tous morts. Les habitants sont partants pour des plantations de petits sujets, dont l'entretien pourrait être fait par eux, et sur la valorisation des repousses spontanées. Il a été dit qu'il n'y aurait pas de plantation dans les bassins d'orage. Le département a donné sa validation pour l'aménagement de la sortie de la rue des Guigniers sur la RD 111.

CONVIVIALE : un été à la Posso les animations se déroulent bien. La gestion du matériel est compliquée cette année avec la voiture électrique dans le garage. 24 août cinéma gratuit, et père Noël.

Dates Thomas Croisière 19 et 20 septembre, 19h et 21h, inscriptions ouvertes.

10 ans de CinéVillages le 13 septembre 10 ans ce cinéma.

SOLIDAIRE : RAS

DURABLE : frelons : une dizaine de pièges en retour, un bilan sera fait. Atlas de la biodiversité intercommunal : rechercher de manifestations sur des sites communaux en 2026, appel aux propriétaires ou agriculteurs pour faire des inventaires, relayer les manifestations sur les supports de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain rue des Genêts : avis du Domaine reçu = 125 le m² non viabilisé. Plusieurs personnes sont intéressées. L'étude de sol est commandée. La micro-crèche se positionnera en fonction d'une part du résultat de cette étude, d'autre part de la décision de la CCLLA vis-à-vis de l'ouverture d'une seconde micro-crèche. Ce terrain est enclavé, et n'a pas de réelle utilité, il est à noter que des aménagements ont été réalisés sur la place des Alouettes voisine pour donner aux riverains un espace vert et de convivialité. Une réponse de la micro-crèche est attendue 2 mois après la réception de l'étude de sol.

Monsieur Alain Fagat ne prend pas part aux débats ni au vote.

Monsieur Julien Ravary souhaite maintenir la priorité à la micro-crèche.

Madame Sylvie Margottin propose que le délai proposé soit lié à la date du retour de l'étude de sol.

Si le projet de la micro-crèche ne se fait pas, la parcelle pourra être vendue à un autre acquéreur au prix du Domaine.

Ces principes sont approuvés à 17 voix pour et 1 contre.

Canicule : l'épisode de chaleur récent, exceptionnel avant la fin de la période scolaire, nous amène à la mise en place de procédures pour les écoles et les services municipaux pour l'avenir. Actuellement des ventilateurs ont été mis à disposition et les familles qui le peuvent viennent chercher les enfants en fin de matinée. Il sera nécessaire de travailler sur des aménagements dans les bâtiments communaux pour les protéger de la chaleur. A la maternelle les baies vitrées n'ont pas de volet, uniquement des rideaux ou stores intérieurs.

Espaces sans tabac : Décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage. Le décret étend l'interdiction de fumer aux abribus, aux parcs et jardins publics, aux plages, aux abords des bibliothèques, des enceintes sportives et des établissements d'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'aux lieux d'accueil et hébergement des mineurs. Il renforce les sanctions en cas de vente de produits du tabac et du vapotage aux mineurs, qui constitue désormais une contravention de cinquième classe (pendant les heures d'ouverture aux alentours : 10 mètres).

Tour de table :

Bernadette BEAUPERE : vendredi 20 juin l'opération des éco-délégués ambassadeurs « vélo-school c'est cool » qui proposait aux écoliers de se rendre à l'école en vélo, s'est très bien passée. Il y a eu une bonne participation le matin et l'après-midi (65 vélos) et une ambiance qui se sentait sur le chemin de l'école (enfants, parents). Des parents en voitures se sont arrêtés pour discuter. Des retours positifs, des zones dangereuses ont été mises en exergues. Des parents souhaiteraient le faire une fois par mois.

Fil artistique paysager : inauguration de l'œuvre éphémère de Chaudfond-sur-Layon.

Béatrice MECHIN : mise en place du plan canicule une trentaine de personnes sont suivies par les membres du CCAS.

La semaine prochaine se tiendra la commission d'attribution des logements au-dessus de la maison médicale, en novembre elle de l'attribution des logements des Jardins de bel air.

Sylvie Margottin : le groupe de développement social de la CCLLA a travaillé sur les critères d'attribution des places en crèches, la grille va être prochainement validée par le collège des maires, puis sera mise en place à partir de janvier 2026.

Guy PERRET : la collecte de dons par la Fondation du Patrimoine pour les cloches de l'église est à 1650 €.

Mercredi 9 juillet : réunion proposée par la CCLLA pour les futurs candidats aux élections municipales afin de préciser les rôles et missions de la CCLLA.

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h45

Prochain Conseil Municipal le 5 septembre 2025 à 20h

3 octobre – 7 novembre – 5 décembre (privé) – 12 décembre (vote du budget)

Liste des délibérations prises lors de la séance du 4 juillet 2025 :

2025-07-001-VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS.....	53
2025-07-002-ALAE : OBJECTIFS ENFANCE JEUNESSE	55
2025-07-003-ALAE : TARIF DES ACTIVITES JEUNESSE	57
2025-07-004-ALAE : RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PLAN	
MERCREDIS.....	57
2025-07-005-MARCHE : CAUTION CLE BORNE ELECTRIQUE ET EAU	58
2025-07-006-TRAVAUX : RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS PLACE DE LA MAIRIE.....	58
2025-07-007-PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS	59
2025-07-008-PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI AU SERVICE ADMINISTRATIF	61
2025-07-009-CŒUR DE VILLAGE : PRESENTATION DU PROJET DES OMBRIERES PLACE DE LA MAIRIE	62
2025-07-010-SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, CONVIVIALE, SOLIDAIRE, DURABLE	
.....	63
QUESTIONS DIVERSES	64

Le Maire,
Monsieur Jacques GENEVOIS



Le secrétaire de séance,
Monsieur Julien RAVARY

